



Wallonie

Beyne-Heusay

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Sébastien NERI demeurant Rue Miermont, 56 à 4671 Saive.

Le terrain concerné est situé Rue Belle Epine à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 1, section A n°621R2.

Le projet consiste en la construction d'un immeuble de 6 appartements et présente les caractéristiques suivantes :

- implantation en arrière zone due à la largeur de la parcelle,
- gabarit rez +1 + comble pour le volume principal, toiture à 2 versants,
- volumes secondaires à toiture plate adossés au volume principal sur 2 niveaux à l'avant et un seul à l'arrière,
- bâtiment compteurs à l'avant de la parcelle,
- abri de jardin et box,
- cession d'une emprise de 11m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un trottoir.

Une annonce est organisée à l'initiative communale au vu de l'éloignement du projet par rapport à l'alignement et aux constructions existantes sur les propriétés voisines et conformément au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** à l'adresse suivante : Service Urbanisme, avenue de la Gare, n°68 à 4610 Beyne-Heusay : les jours ouvrables de 8h00 à 16h30.

**L'enquête publique est ouverte le 30 mai 2022 et clôturée le 28 juin 2022.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service urbanisme, avenue de la Gare, n°68 à 4610 Beyne-Heusay,
- par télécopie au numéro 04/355.81.69,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be) ,

La clôture d'enquête aura lieu le 28 juin 2022 à 16h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame HOUARD Nathalie dont le bureau se trouve avenue de la Gare, n°68 à 4610 Beyne-Heusay sur rendez-vous uniquement (04/355.81.62).

PAR LE COLLEGE :

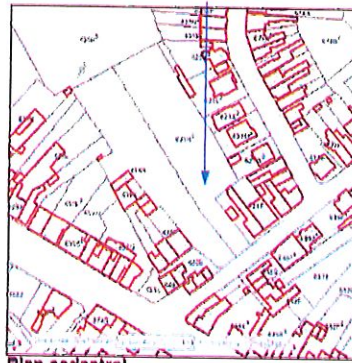
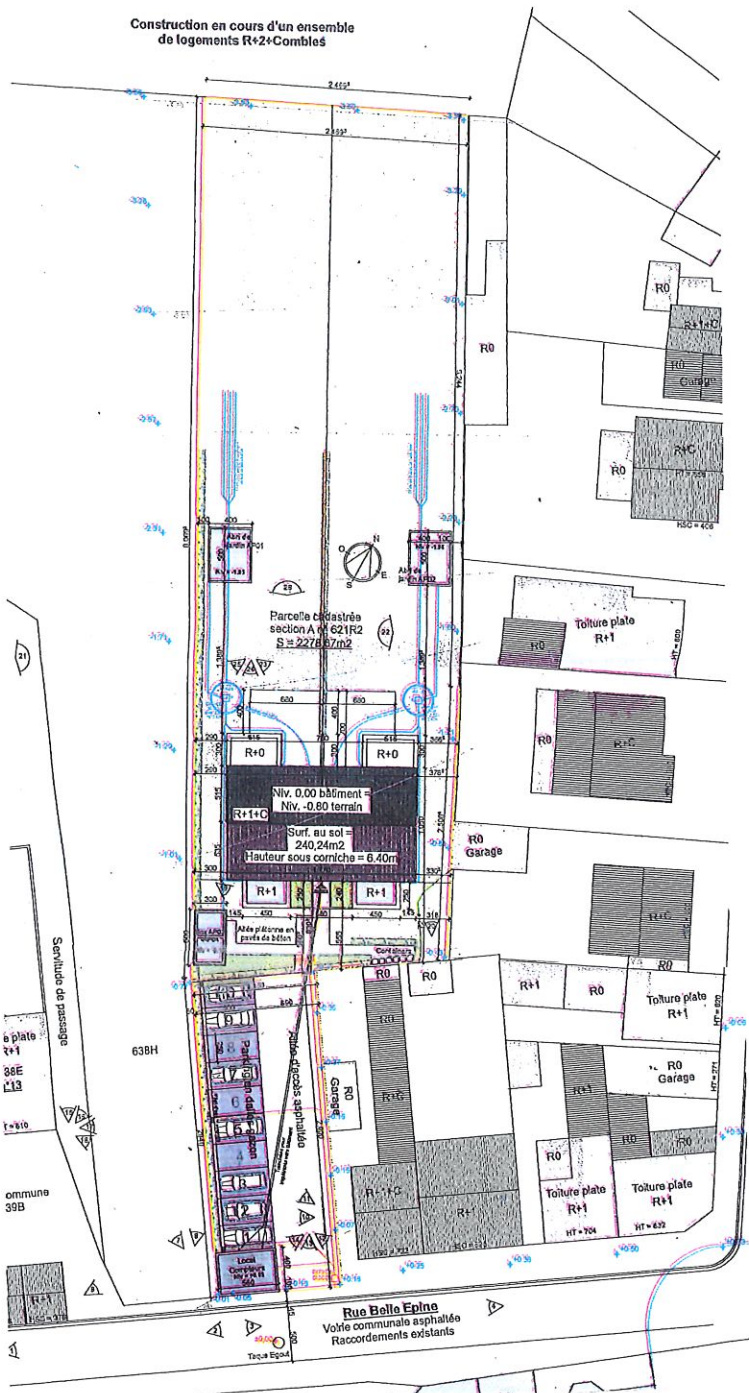
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

Didier HENROTTIN.

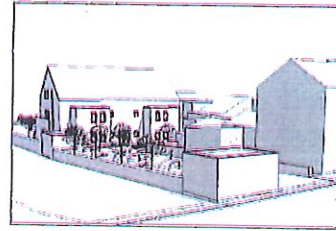
Construction en cours d'un ensemble  
de logements R+2+Combles



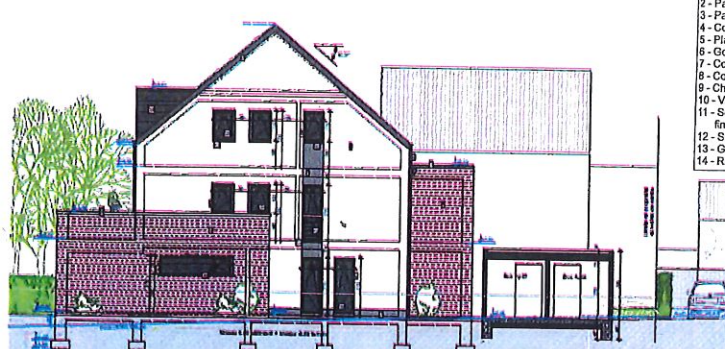
Plan cadastral



Vue aérienne

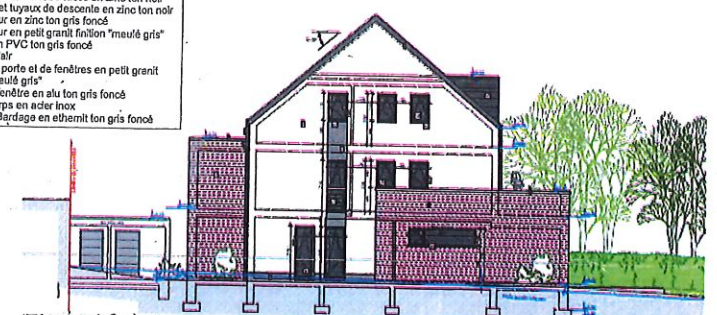


Axonométries

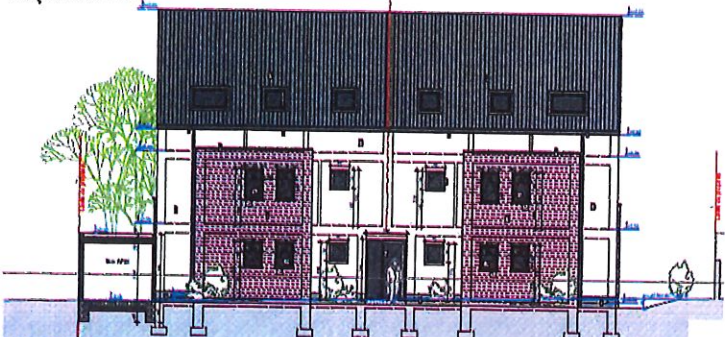


FAÇADE GAUCHE

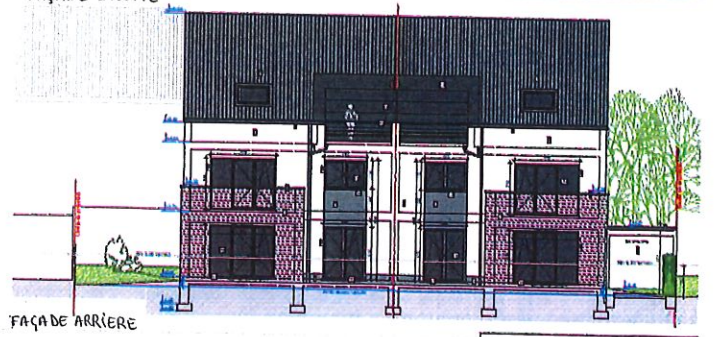
- MATERIAUX D'ELEVATION :**
- 1 - Parement en briques Vandersanden Carbon
  - 2 - Parement en crépi ton blanc
  - 3 - Parement en crépi ton gris foncé
  - 4 - Couverture toiles de terre cuite ton gris anthracite
  - 5 - Planchettes de rives et de faces en Zinc ton noir
  - 6 - Gouttière et tuyaux de descente en zinc ton noir
  - 7 - Couvre-mur en zinc ton gris foncé
  - 8 - Couvre-mur en petit granit, finition "meulé gris"
  - 9 - Châssis en PVC ton gris foncé
  - 10 - Vitrage clair
  - 11 - Seuils de porte et de fenêtres en petit granit finition "meulé gris"
  - 12 - Seuil de fenêtre en alu ton gris foncé
  - 13 - Garde corps en acier inox
  - 14 - Rives et Bardage en éthamit ton gris foncé



FAÇADE DROITE



FAÇADE AVANT



FAÇADE ARRIERE